

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

MASTER

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1 modifié ;

Vu l'arrêté du 05 juin 2024 accréditant l'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE, l'ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les procès-verbaux du jury ;

le **diplôme national de MASTER EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES**, mention MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS, **Parcours type MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES**
mention Très Bien

est délivré à M. **OLEKSII SHULGA**, date de naissance le 29 août 2003 à MEREFA (UKRAINE)
au titre de l'année universitaire 2024-2025 et confère le **Grade de Master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 14 novembre 2025

Président de l'Université Aix-Marseille



[Signature]

Eric BERTON

UAM 18900063

/2025202406216

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



[Signature]

Benoît DELAUNAY